



Mairie
6 rue de la mairie - 35380 Sai
02.99.06.86.91

mairie-saint-peran@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Affiché le
ID : 035-213503055-20230918-PV13092023-DE

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 septembre 2023

Nb conseillers En exercice	10	L'an deux mil vingt-trois, le treize septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Péran s'est réuni sous la présidence d'Isabelle Goven, maire.
Présents	8	
Votants	8	

Présents	Isabelle GOVEN, Maire Eric THOMAS, Estelle GUILMAIN, Antoine BERHAULT, Franck LESAGE, Patrick BOURDAIS, Ronan RIOU, Christophe PANNETIER <i>Présence de Katell NOËL, Secrétaire de Mairie</i>
Absents	Christopher LEGIGAN, Gildas MEREL
Procurations	
Secrétaire	Isabelle GOVEN
Convocation	04 septembre 2023

Début de la séance à 20h.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023

Madame la Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (8/8 voix), le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 juillet 2023.

2. Présentation du livrable des étudiants DEIS

Ce point est réalisé par les étudiants DEIS ayant mené sur Saint-Péran une étude sur la question du vivre ensemble, de l'animation de la commune dans un contexte d'évolution démographique et sociale par les projets d'habitats inclusif en cours ainsi que la création d'un nouveau lotissement à venir, cette étude devant établir un diagnostic des attentes et des questions des habitants de la commune.

Cette étude a été menée d'octobre 2022 à juillet 2023.

De cette étude, sur la base des données recueillies et analysées, ressortent des préconisations, issues des rencontres avec les habitants et usagers et s'inspirant d'initiatives plurielles.

On retrouve notamment comme besoins* :

- La valorisation des initiatives
- La clarification des contraintes des démarches participatives
- Le développement des espaces de rencontres
- L'amélioration de la communication
- Savoir envisager l'avenir de la commune
- L'importance de la mobilité
- L'importance pour Saint-Péran de se distinguer sur son territoire.

(* préconisations issues du livrable « L'important, c'est de participer – étude concernant la participation sur la commune de Saint-Péran » par la promotion DEIS 2023-2025 d'ASKORIA)

Cette étude sera disponible sur le site internet de la commune pour consultation et en informer les habitants.

Envoyé en préfecture le 18/09/2023
Reçu en préfecture le 18/09/2023
Affiché le 18/09/2023
ID : 035-213503055-20230918-PV13092023-DE

3. Fonds vert : demande de financement de l'étude énergétique pour l'isolation des ouvertures de la mairie et logements locatifs

Mme la Maire informe le conseil sur le suivi de la demande de subvention du fond vert et sur la demande d'aide financière en ingénierie pour l'étude énergétique.

La demande d'aide financière pour l'étude énergétique a été déposée le 6 septembre 2023. Cette étude devra montrer une économie d'au moins 30% d'énergie pour donner lieu à aide pour les fenêtres. En outre, elle permettra aussi d'avoir un avis technique complet sur l'ensemble des travaux nécessaires pour réduire notre consommation (bouquet de travaux).

Un devis pour l'étude par l'entreprise Icofluide d'un montant de 900€HT a été transmis à l'instruction du dossier mais il doit être complété selon le service instructeur. Le dossier est donc en attente jusqu'au mois d'octobre.

Pour rappel :

- La commune a obtenu une subvention de 33% de la DETR
- Deux devis pour ces travaux nous ont été transmis
 - o Un devis de l'entreprise JAMIN pour un montant de 47 531.88€ TTC
 - o Un devis de l'entreprise BAUCHE pour un montant de 51 803.60€ TTC

Ces devis ne pourront être étudiés qu'une fois la demande d'aide financière pour l'étude sera obtenue.

Les membres du conseil municipal échangent sur l'intérêt de cette étude dans le cadre de la demande de subvention du fond vert. En effet cette étude n'est pas obligatoire mais permet d'obtenir un plus fort taux de subvention pour la globalité des travaux.

Le conseil municipal s'accorde sur le maintien de cette demande d'aide financière d'ingénierie pour l'étude, malgré le délai supplémentaire que cette instruction requiert propose de refaire un point sur l'avancée de l'instruction au mois d'octobre.

4. Commissions internes et communautaires et présence aux syndicats

Les élections complémentaires du mois de juin ont été l'occasion de remettre à jour les présences et membres aux commissions interne, intercommunautaires et aux syndicats.

Mme la Maire propose de refaire le point sur les présents et sur l'opportunité de la présence de membres du conseil de Saint-Péran sur certaines commissions.

Les conseillers en échanges et proposent les listes suivantes :

Brocéliande Communauté

<i>Commission</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
CLECT	Isabelle GOVEN	
Commission d'appel d'offres	Éric THOMAS	
PLUI et CUI	Antoine BERHAULT	Ronan RIOU
Action sociale	Isabelle GOVEN	
Vie associative	Gildas MEREL	Estelle GUILMAIN
Emploi économie	Isabelle GOVEN	Franck LESAGE
Tourisme et numérique	Éric THOMAS	
Transition énergétique	Estelle GUILMAIN	Antoine BERHAULT
Culture	Estelle GUILMAIN	
Grand et petit cycle de l'eau	Estelle GUILMAIN	Christophe PANNETIER

Syndicats extérieurs	Titulaire
Correspond défense	Ronan RIOU
Syndicat mixte du pays de Brocéliande	Isabelle GOVEN
Bruded	Antoine BERHAULT
Ephad MAXENT	Franck LESAGE
INTERVAL	Isabelle GOVEN

5. Participation aux frais de cantine – évolution du mode de calcul

Mme la Maire rappelle que ce point a été mis à l'ordre du jour du dernier conseil. Il avait été décidé de reprendre à cette séance la décision définitive pour le choix de conserver ou non le mode de subvention actuel et de décider de son éventuelle évolution.

La participation actuelle de Saint-Péran est la même pour toutes les familles et pour les deux communes (Treffendel et Plélan-Le-Grand) soit 0.60€ par repas.

Les conseillers débattent sur un nouveau mode de calcul, notamment faire évoluer la participation selon un système de différenciation par quotient familial. Il également proposer d'augmenter la participation actuelle de 10 centimes et de passer de 0.60€ à 0.70€ par repas.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident de conserver le mode de calcul existant, soit une somme identique par repas, par foyer et par école et d'augmenter la participation à 0.70€ par repas

- 6 voix POUR
- 2 voix CONTRE (Estelle GUILMAIN, Antoine BERHAULT)

6. Transfert de compétences pour le partenariat avec les compagnons bâtisseurs de Bretagne – Projet Bricobus

Partenariat de Brocéliande Communauté avec les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne pour le déploiement de l'intervention du Bricobus dans la lutte contre le mal-logement et la précarité énergétique dans le parc d'habitat privé – Transfert de compétence

Vu l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Brocéliande Communauté,

Considérant les besoins identifiés sur le territoire en matière de mal-logement et de précarité énergétique et la réponse proposée par les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne,

Mme la Maire informe l'assemblée que, dans le cadre de ses compétences optionnelles liées à la politique du logement et du cadre de vie, Brocéliande Communauté a approuvé le lancement d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – par délibération du 13 décembre 2021.

Trois thématiques d'actions ont été identifiées lors de cette étude pré-opérationnelle menée par le CDHAT en 2022-2023, qui ont confirmé les constats d'Urbanisme en 2015-2016 :

- L'amélioration de la performance énergétique des logements et la lutte contre le mal-logement
- L'adaptation des logements pour le maintien à domicile des personnes en situation de vulnérabilité
- Le traitement des situations d'habitat indigne ou très dégradé.

Le contexte réglementaire et financier des OPAH étant particulièrement mouvant et incertain depuis le début de l'année 2023, le calendrier de mise en œuvre d'une OPAH n'a pas pu être respecté et nécessite des réflexions complémentaires de la part de Brocéliande Communauté.

Toutefois, l'association des Compagnons Bâisseurs de Bretagne propose dès à présent un partenariat, avec le soutien financier du Syndicat Départemental d'Energie 35, du Département et de la Fondation Abbé Pierre, pour le déploiement d'une expérimentation sur le sud-ouest du département de l'Ille-et-Vilaine, secteur particulièrement touché par la précarité énergétique pour le logement.

Ce partenariat vise à mutualiser des moyens techniques et humains à l'échelle de quatre Établissements Public de Coopération Intercommunale pour aller à la rencontre des ménages modestes et très modestes par le déploiement de l'intervention d'un Bricobus sur des lieux de passage et les accompagner en cas de mal-logement et de précarité énergétique par des chantiers solidaires.

Sans OPAH dans l'immédiat, les compétences de Brocéliande Communauté ne lui permettent pas de soutenir cette action, malgré le besoin prioritaire identifié sur le territoire et le bénéfice possible de soutiens financiers de partenaires pour l'expérimentation sur le sud-ouest.

Aussi, en date du 10 juillet 2023, les membres du Conseil communautaire ont délibéré sur le projet de modification des statuts de Brocéliande Communauté, pour transférer la compétence « Partenariat avec les Compagnons Bâisseurs de Bretagne pour le déploiement de l'intervention du Bricobus dans la lutte contre le mal-logement et la précarité énergétique dans le parc d'habitat privé » dans le cadre de la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » de Brocéliande Communauté.

Le transfert de cette compétence permettra d'engager ce projet.

Par conséquent, il appartient désormais au Conseil municipal de se prononcer sur ce transfert de compétence.

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire, et après en avoir débattu le conseil municipal par 7 voix pour, -0 voix contre et 1 abstention (Antoine BERHAULT), décide :

- **d'ACCEPTER le transfert de la compétence « Partenariat avec les Compagnons Bâisseurs de Bretagne pour le déploiement de l'intervention du Bricobus dans la lutte contre le mal-logement et la précarité énergétique dans le parc d'habitat privé » au sein de la compétence optionnelle « Politique du logement et du cadre de vie » de Brocéliande Communauté.**

7. DM2 – Chapitre 16 – Capital de l'emprunt

Mme la Maire informe le conseil que le trésorier a indiqué que le chapitre 16 en dépenses d'investissement, correspondant au capital de l'emprunt était proche du dépassement.

La raison en est l'absence du calcul de l'emprunt pour la maison des associations dans le budget. Il faut donc faire une DM du montant total de cette ligne d'emprunt qui correspond à 12 000 €.

Sur conseil du trésorier, il nous est recommandé d'utiliser une partie du FCTVA, largement excédentaire cette année (52008.53€ pour 16599.78€ budgété).

Investissement - Dépenses

Désignation du compte	Transfert dépense
Recettes d'investissement - compte 10222 (FCTVA)	- 12 000 €
Dépenses d'investissement - compte 1641 (Emprunt en capital)	+ 12000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents (8/8),

- D'approuver la décision modificative

8. Sinistre fontaine Sainte-Émerance – retour d'expertise et approbation du devis présenté

Mme la Maire rappelle qu'un accident avait endommagé la fontaine Sainte-Émerance en janvier 2021. Les expertises étaient toujours en cours et viennent de déboucher.

La MAIF a, après maintes relances, débloqué le dossier sur la base du devis de monsieur Canevet à 11951,58€. Les deux tiers de la somme vont être débloquée immédiatement et le reste après travaux. La signalétique et les fluides pendant travaux resteront à la charge de la commune.

Il est demandé au conseil d'autoriser Mme la Maire à signer le devis présenté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de ses membres présents (8/8),

- D'autoriser Mme la Maire à signer le devis présenté et toutes les pièces afférentes au dossier.

Mme la Maire propose d'ajourner la séance et de reporter els points suivants :

- **Point budget**
- **Emplacement du terrain de pétanque**
- **Emplacement du jardin du souvenir**
-

Fin de la séance à 23h45.

Pour extrait conforme
A Saint-Péran le 15 septembre
2023

Isabelle GOVEN, Maire

